



**ONU HABITAT Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
6 mars 2023

Français
Original : anglais

**Comité des représentants permanents auprès
du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains**
**Deuxième réunion à participation non limitée : préparatifs
de la deuxième session de l'Assemblée du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains**
Nairobi, 29–31 mai et 2 juin 2023
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Ouverture de la réunion : adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail de la deuxième réunion
à participation non limitée du Comité des représentants
permanents**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la réunion

1. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), et a décidé également que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail à composition non limitée¹ créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, conformément à sa résolution 72/226, et a approuvé ses conclusions et recommandations concernant le changement de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat. Dans ces conclusions et recommandations, le Groupe de travail à composition non limitée a préconisé que l'organe directeur d'ONU-Habitat soit un organe intergouvernemental à participation universelle tenant tous les quatre ans une session de cinq jours à Nairobi. Il a également recommandé la création d'un organe exécutif pour permettre aux États Membres de superviser davantage le fonctionnement d'ONU-Habitat et pour renforcer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacéité du Programme, et a appelé le Comité des représentants permanents à se réunir à Nairobi, de manière ouverte, deux fois tous les quatre ans, à savoir une fois avant chaque session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de celle-ci, et une deuxième fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau.

* HSP/OECPR.2023/1.

¹ A/73/726.

3. Conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu sa première session du 27 au 31 mai 2019. Lors de cette session, elle a, par sa décision 1/1, adopté son règlement intérieur², lequel, aux termes de son article 29, s'applique *mutatis mutandis* au Comité des représentants permanents en l'absence d'un règlement propre à ce dernier. Lors de cette même session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a en outre entériné le règlement intérieur de son Conseil exécutif, élu 36 membres au Conseil exécutif, et élu les membres du premier Bureau du Comité des représentants permanents.
4. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, ainsi qu'aux conclusions et recommandations formulées par le Groupe de travail à composition non limitée, le Comité des représentants permanents a tenu sa première réunion à participation non limitée du 29 juin au 1^{er} juillet 2021.
5. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat et à la recommandation 2021/4 formulée par le Comité des représentants permanents à sa première réunion à participation non limitée (HSP/OECPR.2021/8), le Bureau du Comité a, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2022, recommandé que la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents se tienne du 29 au 31 mai 2023 et le 2 juin 2023, au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi.
6. Le Bureau a préconisé que la deuxième réunion à participation non limitée du Comité devant se tenir à ces dates prenne en considération le fait que la date du 1^{er} juin 2023 coïncide avec le « Madaraka Day », un jour férié national au Kenya, pays hôte de la réunion. Dans ce contexte, la réunion sera suspendue à la fin de la séance de l'après-midi du 31 mai 2023 et reprendra le 2 juin 2023. Les dates retenues permettront d'assurer une transition sans heurt entre la réunion et la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023.
7. L'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée, recommandé par le Comité des représentants permanents à sa première réunion à participation non limitée tenue en juin 2021 et approuvé par le Bureau du Comité à sa réunion du 1^{er} décembre 2022, a été publié sous la cote HSP/OECPR.2023/1.
8. Au titre de ce point, le Président prononcera l'ouverture de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et présentera les modalités de déroulement de la réunion.
9. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents se compose de tous les représentants permanents des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées des Nations Unies accréditées auprès d'ONU-Habitat. La répartition géographique des membres élus au Bureau du Comité des représentants permanents pour la période 2019–2021 et la période 2021–2023 peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/governance/committee-of-permanent-representatives>.

Action : ouverture de la réunion par le Président du Comité des représentants permanents.

a) Questions d'organisation

10. Au titre de ce sous-point, le Président proposera que les délibérations du Comité soient menées chaque jour pendant six heures environ, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, heure de Nairobi (TU+3), en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

Action : exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation.

Document

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2023/1/Add.1)

b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

11. Au titre de ce sous-point, le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour de la réunion, qui figure dans le document HSP/OECPR.2023/1. Le Comité décidera également de l'organisation de ses travaux pendant la réunion. L'organisation et le calendrier des travaux proposés figurent à l'annexe du présent document.

² HSP/HA.1/HLS.2, annexe.

12. Par ailleurs, au titre de ce sous-point, conformément à l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat et comme suite à la recommandation formulée par le Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa réunion du 15 février 2023, le Comité souhaitera peut-être envisager, sur la base du consensus, de créer un sous-comité chargé de préparer les sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris la deuxième session, ainsi que le Comité en a été mandaté, sachant qu'un tel sous-comité pourrait grandement contribuer à l'examen des projets de texte soumis par les délégations, en les précisant, les harmonisant ou les fusionnant de sorte que le Comité les examine avant la séance plénière de clôture de la réunion.

Action : adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion du Comité.

Action : création éventuelle d'un sous-comité aux fins de la bonne mise en œuvre du mandat du Comité.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/OECPR.2023/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2023/1/Add.1)

Liste des documents pour la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents (HSP/OECPR.2023/INF/1)

Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA.1/HLS.2, annexe)

Point 2

Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée

13. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Comité sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée, tenue du 29 juin au 1^{er} juillet 2021. Le rapport de cette réunion est paru sous la cote HSP/OECPR.2021/7. Les textes issus de cette réunion sont reproduits dans le document HSP/OECPR.2021/8, tandis que le résumé de la réunion établi par la présidence figure dans le document HSP/OECPR.2021/9.

Action : adoption du rapport de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents : examen à mi-parcours de haut niveau.

Documents

Rapport de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/OECPR.2021/7)

Textes issus de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/OECPR.2021/8)

Résumé du Président de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/OECPR.2021/9)

Point 3

Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

14. Au titre de ce point, le Comité sera informé de l'état d'avancement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 et de la recommandation du Conseil exécutif visant à prolonger l'actuel plan stratégique afin qu'il couvre également la période 2024–2025. Le Comité sera en outre informé des différentes options possibles pour l'alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023

15. Conformément à l'alinéa f) de l'article 2 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, cette dernière a, à sa première session, adopté la résolution 1/1 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, approuvant le plan stratégique et alignant son cycle sur celui de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui est quadriennal.

16. En conséquence, au titre de ce sous-point, le Comité sera informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023.

b) État de préparation du plan stratégique pour la période suivante par le Conseil exécutif

17. L'alinéa f) de l'article 2 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat dispose que l'Assemblée est notamment chargée d'examiner et d'approuver le plan stratégique d'ONU-Habitat, qui sera établi par son Conseil exécutif. Au titre de ce sous-point, le Comité sera informé de la décision 2021/6 du Conseil exécutif et, en particulier, des dispositions du paragraphe 14 de cette décision, dans lequel le Conseil exécutif a recommandé que l'Assemblée d'ONU-Habitat, à sa deuxième session de 2023, envisage d'approuver la prolongation jusqu'en 2025 de l'actuel plan stratégique pour la période 2020–2023 de façon à couvrir la période 2020–2025, dans le but de faire concorder le cycle de planification d'ONU-Habitat et l'examen quadriennal complet. Le Comité sera informé que le Conseil exécutif prévoit de faire figurer cette recommandation particulière dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session et qu'il n'a, par conséquent, élaboré aucun nouveau projet de plan stratégique.

c) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles

18. Au titre de ce sous-point, la Directrice exécutive donnera au Comité des informations sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/233, et sur la nécessité pour ONU-Habitat d'aligner ses cycles de planification sur le processus d'examen quadriennal complet. Les différentes options permettant d'assurer cet alignement seront présentées au Comité afin que celui-ci soit en mesure de soumettre des recommandations appropriées pour examen à l'Assemblée d'ONU-Habitat.

Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, suivi d'un débat.

Action : le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'état des lieux présenté par la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations pour examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat.

Action : le Comité souhaitera peut-être également prendre note de la recommandation faite par le Conseil exécutif à l'Assemblée d'ONU-Habitat d'envisager de prolonger l'actuel plan stratégique pour la période 2020–2023 de façon à couvrir la période 2020–2025, et y souscrire.

Action : le Comité souhaitera peut-être aussi prendre note des options permettant d'aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet, et formuler de nouvelles recommandations pour examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat.

Documents

Projet de plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2025 (HSP/HA.1/7)

Résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.1/Res.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/8)

Évaluation à mi-parcours du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/8)

Point 4

Examen de l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

19. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi. Cet exposé fera notamment le point sur les éléments suivants des préparatifs : documents d'avant-session, modalités d'inscription, expositions et manifestations parallèles, pouvoirs, projets de résolution et consultations régionales.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Note du secrétariat sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/OECPR.2023/INF/2)

Point 5

Préparation des projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session

20. Au titre de ce point, le Comité sera invité à se pencher sur les projets de résolution, de déclaration et de décision soumis par les États Membres en vue de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et recommandés par le Bureau à l'issue de consultations informelles tenues avec les États Membres sous la direction du Président du Comité des représentants permanents, avant la réunion à composition non limitée du Comité. Les projets de décision comprendront les projets de date et d'ordre du jour provisoire de la troisième réunion à composition non limitée du Comité. Le Comité examinera, élaborera et recommandera des projets de résolution, de déclaration et de décision aux fins d'examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023.

Action : consultations, négociations et recommandations relatives aux projets de résolution, de déclaration et de décision à soumettre à l'examen de l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session.

Document

Projets de résolution, de déclaration et de décision recommandés par le Bureau pour examen par le Comité des représentants permanents (documents de session)

Point 6

Élection des membres du Bureau

21. Au titre de ce point et en application de l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents élira, lors de la dernière séance de la réunion, son Bureau, composé d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se), compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. Le mandat biennal du nouveau Bureau débutera à la clôture de la réunion.

22. Le Président du Comité des représentants permanents dirigera l'élection des nouveaux membres du Bureau pour la période 2023–2025.

23. Le Bureau du Comité des Représentants permanents pour la période 2023–2025 devrait se composer comme suit :

Président(e) : États d'Europe occidentale et autres États

Vice-président(e)s : États d'Amérique latine et des Caraïbes

États d'Asie-Pacifique

États d'Europe orientale

Rapporteur(se) : États d'Afrique :

Action : élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents (acte de procédure).

Document

Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA.1/HLS.2, annexe)

Point 7

Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

24. Au titre de ce point, le Comité sera invité à examiner le projet de résumé de la réunion établi par la présidence.

Action : adoption du résumé de la réunion établi par la présidence.

Document

Projet de résumé de la présidence sur les travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents (document de session)

Point 8

Questions diverses

25. Au titre de ce point, le Comité examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 9

Clôture de la réunion

26. Le Comité des représentants permanents devrait conclure les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée le vendredi 2 juin 2023 à 17 heures.

Annexe

Proposition concernant l'organisation et le calendrier de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, 29–31 mai et 2 juin 2023

<i>Jour et date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 29 mai 2023	Matin	1. Ouverture de la réunion : <ol style="list-style-type: none"> a) Questions d'organisation ; b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents. 2. Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée.
	Après-midi	Déclarations régionales <ol style="list-style-type: none"> 3. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : <ol style="list-style-type: none"> a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ; b) État de préparation du plan stratégique pour la période suivante par le Conseil exécutif ; c) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
Mardi 30 mai 2023	Matin	4. Examen de l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
	Après-midi	5. Préparation des projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session.
Mercredi 31 mai 2023	Matin	5. Préparation des projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session (<i>suite</i>).
	Après-midi	5. Préparation des projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session (<i>suite</i>).
Vendredi 2 juin 2023	Matin	5. Préparation des projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session (<i>suite</i>). <ol style="list-style-type: none"> 6. Élection des membres du Bureau. 7. Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents. 8. Questions diverses. 9. Clôture de la réunion.